

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 60 (1915)
Heft: 1

Rubrik: Chroniques et Nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(De notre correspondant particulier.)

Formidable courant d'opinion en faveur d'un meilleur système défensif. — Récapitulation des points faibles de ce système. — Projet de réorganisation qui augmente de plus du double l'armée régulière, crée une première et une deuxième réserves, et quintuple l'effectif de la Milice.

Dans notre dernière chronique, nous exprimions l'opinion que la présente guerre aurait pour effet d'attirer l'attention du Congrès et du pays entier sur la condition peu satisfaisante de notre système défensif. Nos espérances ont été dépassées.

Il est difficile d'ouvrir aujourd'hui un journal sérieux sans y trouver une allusion au « Manque de préparation militaire des Milices », ou à « L'insuffisance d'effectif de l'Armée Régulière », etc. Un congressman, M. Gardner, récemment revenu du théâtre de la guerre, a obtenu de la Chambre qu'elle ouvrît une enquête sur l'état de nos défenses. Faisant allusion aux utopies pacifistes des Carnegie et des Bryan, il s'écrie : « Tous les millions de tous les Carnegies du monde ne feront pas taire ceux d'entre nous qui ne pensent pas que les balles soient arrêtées par du pathos, ni que la poudre soit vaincue par des platitudes oratoires ». Il s'est même formé une *Ligue de Défense Américaine*, comprenant surtout des financiers, de riches hommes d'affaires, et ayant pour but :

- 1° de favoriser le développement de l'efficacité de l'armée et de la marine ;
- 2° de provoquer l'augmentation de la force de notre système défensif ;
- 3° de créer un courant d'opinion sur ce sujet ;
- 4° d'amener une action législative en ce qui regarde l'augmentation de la marine, de l'armée et de la flotte aérienne.

La cause de cet intérêt soudain en nos affaires militaires, de la part de gens jusq'ici si indifférents, est facile à découvrir. Il est en effet redouté que les nations sorties victorieuses du conflit actuel

ne jettent les yeux sur l'Amérique du Sud pour l'expansion de leur commerce. Au fond, ceci est surtout vrai de l'Allemagne, dont les visées sur le Brésil sont bien connues; mais, de tout temps, ainsi que l'a fait remarquer M. Gardner, les vainqueurs ont été orgueilleux, exigeants et entreprenants. Or, toute nation qui se mettrait en tête de coloniser dans le sud de l'Amérique porterait atteinte à la Doctrine de Monroë, que les Etats-Unis sont décidés à défendre les armes à la main. « Je ne peux pas comprendre, déclare M. Gardner à la Chambre, comment un homme qui a étudié intelligemment l'histoire ne voit pas qu'il nous est impossible de nous défendre et de sauvegarder la Doctrine de Monroë uniquement à l'aide de persuasion morale et à coups de dollars. »

Le mot juste, en ce qui concerne notre armée, est donné par une feuille qui, d'habitude, ne vaut guère la peine de la citer; le *New-York American* : « De plus en plus nous voyons se répandre l'opinion que l'idéal, si longtemps caressé par ce pays, et consistant en une armée petite mais efficace, est infiniment plus près de se réaliser sous le rapport de la petitesse que sous celui de l'efficacité ! »

Si l'on voulait résumer succinctement les points faibles de notre organisation militaire, on pourrait le faire ainsi :

1° La flotte est descendue au 3^{me} ou 4^{me} rang des marines de guerre du monde. 71 de nos vaisseaux — au dire du colonel Roosevelt — seraient à court d'hommes en cas de guerre ;

2° Notre armée se compose en tout et pour tout de 85 000 réguliers et 120 000 miliciens ;

3° Notre flotte aérienne est presque nulle ;

4° Nous manquons de munitions ;

5° Il faudrait de longs mois pour transformer en soldats véritables, lors d'une mobilisation, nos milices et les volontaires levés pour la guerre ;

6° La grande majorité des Américains ne sait pas manier un fusil.

Laissant de côté la marine, dont nous n'avons pas à nous occuper, et certains points sur lesquels nous avons insisté dans de précédentes chroniques, nous devons appeler l'attention sur les faits suivants. Tout d'abord, en ce qui se rapporte aux troupes régulières, quand, dans une armée aussi peu nombreuse, il se produit 46 000 désertions en dix ans, il y a quelque chose de certainement très défectueux. Est-ce dans le recrutement, est-ce dans le commandement ? En tout cas ce n'est pas dans la vie matérielle, car le soldat a des loisirs; il est fort confortablement logé; suffisamment bien nourri; et les distractions ne font pas défaut. En second lieu, la politique joue encore un trop grand rôle dans l'armée, surtout lorsque les

officiers sont en jeu. C'est ainsi que, malgré les recommandations des Commissions de retraites, des gens incapables de servir utilement continuent à encombrer nos cadres. D'ailleurs, qui ne se souvient de ces commissions de réforme durant la guerre hispano-américaine, dont les recommandations étaient constamment annulées par les politiciens ? En revanche, d'aucuns sont promus en dépit des décisions des commissions d'examen. Tout le monde, dans les milieux militaires des Etats-Unis, connaît le cas de cet officier d'artillerie, bien apparenté, qui se présente en état d'ébriété devant la commission; celle-ci refuse de l'examiner. Le ministère lui enjoint de le faire. Elle le fait et trouve le candidat d'une nullité complète, et, en conséquence, le blackboule. Le ministre le nomme au grade supérieur. Ces choses ne sont pas journalières — heureusement, sans cela nous rendrions des points à l'Empire du Milieu ; — mais le seul fait qu'elles peuvent arriver est démoralisant.

Il faut ensuite remarquer que les progrès de l'instruction comme le perfectionnement de notre système défensif ont été souvent handicapés par des règlements archaïques et par la routine des bureaux. Toutefois le pire mal dont souffrent les forces régulières en ce moment est l'insuffisance des effectifs. Lorsque le général Funston fut envoyé à Vera-Cruz avec une brigade de la 2^{me} division, ses quatre régiments d'infanterie eussent dû avoir, sur pied de guerre, 1836 hommes chacun, soit un total de 7344 h. : il est probable que ce total n'atteignit pas même 2500, ce qui est loin du simple pied de paix (816 h. par régiment, soit 3264 h.). La même pénurie se retrouve dans les éléments constitutifs des divisions. Une division dans notre armée doit compter, comme troupes principales, neuf régiments d'infanterie, un de cavalerie et deux d'artillerie ¹. Or il manque à la 1^{re} division 3 régiments d'infanterie et 1 d'artillerie; à la 3^{me}, 4 d'infanterie et 1 d'artillerie. Dans notre chronique de novembre nous avons fait ressortir en détail la faiblesse numérique de notre artillerie de campagne.

Dans l'état actuel de son effectif, l'armée régulière, d'environ 85 000 h., a une proportion de 22.50 % de non combattants y compris les recrues des dépôts, les hommes employés au recrutement, etc. Déduisant aussi l'état-major général et l'artillerie de côte, il reste 2738 officiers et 51 344 h. pour l'armée *mobile*. Là-dessus, on doit encore enlever quelque 5370 h. non disponibles (cuisiniers, musi-

¹ L'effectif du régiment d'infanterie, il ne faut pas l'oublier, est inférieur à 2000 hommes. Le régiment d'artillerie est à 6 batteries.

ciens, malades, etc.); on arrive à un total réellement disponible sur le front d'environ 740 officiers et 45 970 hommes ¹.

En ce qui a trait à la milice, nous rappellerons seulement qu'à l'exception des gardes nationales des Etats de New-York, Massachusetts, Pennsylvania, Michigan, Wisconsin, et peut-être Ohio ou Illinois, ces troupes sont inférieures en qualité aux territoriaux anglais. Le major général Wotherspoon, qui a succédé au général Wood comme chef d'état-major général, disait dans un récent rapport : « Il nous faut admettre qu'à moins de grands changements dans l'organisation de la milice... on ne saurait compter sur cette branche du service comme sur une force de quelque valeur. »

Même l'équipement et l'habillement, auxquels il ne serait cependant pas difficile pour les divers Etats de pourvoir convenablement, laissent à désirer sous bien des rapports. Dans nombre de cas, les uniformes sont de coton, et ne suffiraient pas pour une campagne d'hiver. Au cœur de l'inspection de 1914, il a été reconnu que 39 Etats ne pourraient habiller l'effectif *minimum* autorisé par la loi. D'autres peuvent habiller tous leurs hommes, mais non les équiper.

(*Rapport du chef de la Division des Affaires de la Milice.*)

Comme on le voit, par ce résumé de la question, notre système militaire est vivement et justement attaqué de toutes parts. Il va sans dire que ces maux sont connus depuis longtemps en haut lieu. Profitant du mouvement d'opinion actuel, l'état-major, aidé par le Collège de guerre, a élaboré un plan qui sera évidemment recommandé par le ministre, dans son rapport annuel, à l'attention de nos gouvernants et de nos législateurs.

Le projet, pour l'armée régulière, comporte l'élévation de l'effectif permanent à 205 000 h.; et l'institution d'une première et d'une deuxième réserves, de la façon suivante. Les hommes, après trois ans de service actif, passent dans la première réserve pour cinq années. Le système proposé fonctionnerait donc ainsi :

¹ De plus, toutes ces forces ne sont pas aux Etats-Unis proprement dits; la répartition est la suivante :

| | |
|------------------|--------|
| Etats-Unis : | 33 915 |
| Philippines : | 7 212 |
| Hawaii : | 6 832 |
| Zone de Panama : | 1 681 |
| Chine : | 690 |
| Alaska : | 431 |
| Porto-Rico : | 583 |

| | Active. | 1 ^{re} réserve. | Total. |
|--|---------|--------------------------|------------|
| 1 ^{re} année de son opération | 205 000 | 58 700 | 263 700 h. |
| 2 ^e » | 205 000 | 117 400 | 322 400 » |
| 3 ^e » | 205 000 | 176 100 | 381 100 » |
| 4 ^e » | 205 000 | 234 800 | 439 800 » |
| 5 ^e » | 205 000 | 293 500 | 498 500 » |

Après ce laps de temps, le système a atteint son plein développement; les réservistes du 1^{er} ban passent dans la 2^e réserve au taux de 55 000 h. par an (déduction faite des décès, etc., parmi la 1^{re} réserve). Quant à la milice, elle compte aujourd'hui 128 043 h.; on estime que là-dessus 93 000 seraient disponibles en cas de mobilisation; malheureusement, étant donné le peu de sévérité des examens médicaux actuels, il n'est pas probable qu'on puisse compter sur plus de 70 000 miliciens en état de faire campagne. L'état-major général estime que les efforts des différents Etats de l'Union doivent maintenant tendre à obtenir un effectif total de 500 000 h. D'après le tableau qui a été dressé, par Etat, les forces de la république ayant le moins de troupes, l'Utah, devraient être ainsi portées de 448 à 1746. Pour New-York, les chiffres passeraient de 10 935 à 42 700. L'augmentation serait obtenue, en partie, par la création de nouvelles unités de milice *active*, en grande partie par l'adoption d'un système de réserves analogue à celui décrit pour l'armée régulière. Comme accessoire, il serait établi *un camp* d'instruction, *par Etat*, organisé, non plus sur le plan des camps de milices actuels, mais sur celui des camps de troupes combinées (réguliers et milices) qui fonctionnent depuis quelques années sur divers points du territoire.

* * *

Il va sans dire que tout ceci n'est possible que si l'état-major général est soutenu dans ses efforts par le président, son cabinet et le Congrès. Ce dernier — si longtemps opposé au développement de nos forces militaires — *n'est plus* le principal obstacle à la marche en avant. L'opposition vient de plus haut. Deux membres du cabinet, M. Bryan — le secrétaire d'Etat — et M. Daniel — ministre de la marine — sont des pacifistes dans l'âme. Le président, lui-même, est plus que tiède en la matière. Dans son récent message annuel, il a formellement déclaré qu'il ne fallait pas s'attendre à une augmentation sérieuse de l'armée régulière. Il est d'ailleurs notoire que, probablement sous l'influence de M. Bryan, il est convaincu qu'un développement de notre armée, en ce moment, serait de nature à nuire à l'action possible des Etats-Unis en faveur de la paix auprès des nations aujourd'hui belligérantes. C'est là, selon

nous, une piètre raison, qui sent l'utopie bryaniste d'une lieue. Toutefois, il est un argument technique en faveur d'un certain délai dans la réorganisation de nos forces permanentes : c'est le fait que la présente guerre nous enseignera évidemment bien des choses dont il sera indispensable de tenir compte. Cependant, ceci n'empêcherait pas de compléter nos divisions boiteuses, et surtout de commencer à former une première réserve. Cette dernière amélioration exige absolument l'élévation d'effectif de l'active qui fait jeter les hauts cris aux rêveurs dangereux qui, par malchance, sont venus prendre place au Cabinet ministériel et au Parlement.

Mais tout le monde semble d'accord en ce qui concerne la nécessité de perfectionner la milice. Quelques congressmen ont même été jusqu'à mettre en avant un vague projet de service militaire **obligatoire** dans ce genre de troupes.

Nous avons fait — au moins en théorie — d'étonnants progrès depuis le 1^{er} août 1914 !...

Au moment où nous terminons cette correspondance, nous apprenons qu'une autre institution civile, *The National Civic Federation*, vient, aussi, de faire appel au Parlement pour provoquer la création d'un conseil de défense nationale pris au sein du Congrès. En même temps, les troublantes révélations faites par un officier de marine dans *The Tribune* viennent de nous montrer sur quelle pente périlleuse nous a lancés le *Ministère pacifiste* dont le président Wilson a cru devoir s'entourer, et au sein duquel la voix, si énergique qu'elle soit, de notre secrétaire d'Etat de la guerre, M. Garrison, ne peut se faire entendre.

CHRONIQUE PORTUGAISE

(*De notre correspondant particulier.*)

Le Portugal et l'alliance anglaise.

La conflagration européenne a mis une fois de plus sur le tapis la question de notre alliance avec l'Angleterre.

Vous savez déjà l'opinion du pays exprimée par la voix du Congrès à la séance du 7 août écoulé, et vous connaissez aussi la lettre des traités entre les deux nations. Ma chronique de novembre vous a renseignés à cet égard.

Je puis vous garantir en toute sûreté que depuis lors nous avons tenu notre parole et que la nation portugaise a prêté déjà de notables services à notre alliée. Les nouvelles qui circulent à l'étranger ne sont pas toujours les vraies. Je crois pouvoir à ce

sujet me permettre une incursion dans le domaine de notre politique d'alliance avec l'Angleterre.

Comme je vous l'ai dit, l'opinion est unanime en Portugal à vouloir remplir nos obligations internationales ; mais deux courants s'affirment sur la forme en laquelle nous devons remplir les clauses des traités d'alliance, tous deux patriotiques et défendables.

Le premier estime que la déclaration du gouvernement au Parlement, approuvée à l'unanimité, n'a nullement constitué une déclaration de guerre formelle, mais simplement la reconnaissance et le rappel de nos devoirs envers l'alliée, et la déclaration de les remplir avec honneur, le cas échéant, en toutes circonstances et en nous imposant les sacrifices nécessaires. Le Portugal n'a pas déclaré sa neutralité, mais il n'a pas déclaré davantage sa belligérance.

Nous possédons un vaste domaine colonial dans toutes les parties du monde et l'Angleterre nous garde tous ces domaines du côté de la mer comme elle nous garderait les ports et les côtes du Portugal continental. Mais elle fait aussi la police générale des mers, chassant et poursuivant l'ennemi et protégeant le commerce de toutes les nations qui ne sont pas en guerre contre elle. Autrement dit, quelque action militaire que nous serions forcés à engager sur terre et sur n'importe quel théâtre d'opérations, nous devons la poursuivre avec nos seules ressources en soldats et en matériel. Angola et Mozambique exigent des contingents nationaux nombreux et l'Angleterre elle-même l'a reconnu par la voie de sa presse quotidienne. Si l'Angleterre avait besoin des ressources du pays de quelque nature qu'elles soient, nous les mettrons tout à fait à sa disposition. Si elle nous dit que nos troupes ne sont pas nécessaires — et elle connaît bien la haute valeur du soldat portugais —, nos colonies en bénéficieront, car nous pourrions y envoyer de plus gros contingents et nous y serons mieux prêts à faire face à toute éventualité.

En résumé, les partisans de cette opinion, fuyant les gloires militaires, aléatoires avec d'aussi faibles effectifs que ceux dont nous pouvons disposer, et dominant les tendances impulsives, jugent que notre obligation est de donner à l'Angleterre tout ce qu'elle nous demandera, mais seulement ce qu'elle nous demandera.

Le second courant d'opinion est plus belliqueux, quasi-radical. Il ne s'inquiète pas de savoir si la guerre coûtera beaucoup d'argent au pays, si la République ne risque pas de compromettre sa naissante régénération financière, et si les résultats seront des profits ou un préjudice. Cette opinion ne voit que le duel à mort entre deux civilisations. Il faut que tous les peuples libéraux agissent

et se donnent la main contre la réaction despotique. Il faut suivre sans restriction la lettre des traités internationaux. Partant de là, les partisans de cette manière de voir jugent indispensable notre intervention immédiate en Europe à côté des Anglais. Nous partagerions avec eux les périls et les triomphes en marchant à la guerre de notre propre volonté et dans le plus court délai, sans sollicitation spéciale. A l'appui de leur thèse ils citent l'histoire militaire des deux pays et les innombrables faits de leur collaboration guerrière. Ils rappellent la valeur des soldats anglo-portugais qui les premiers ont terni l'éclat éblouissant des gloires du grand Napoléon, le plus authentique génie militaire de tous les temps.

Qui l'emportera ? Où est la raison ? Où le tort ?

En ce qui me concerne, je m'abstiens de commentaires. Le lecteur raisonnable en possession d'une connaissance générale de la situation nationale portugaise saura bien tenir son raisonnement et tirer assurément des conclusions justes et sensées.

Toutefois, à titre d'éclaircissement, et afin de fournir quelques éléments d'étude qui concourent à former une opinion juste, il me semble opportun de porter à la connaissance des lecteurs de la *Revue militaire suisse* un succinct résumé des considérations diplomatiques sur l'*alliance anglaise* exprimées et publiées par un distingué diplomate national en janvier 1914, sept mois avant la guerre. Elles prêtent à méditer et réfléchir.

Il commence par une affirmation : « L'alliance entre le Portugal et l'Angleterre résulte moins des traités écrits que de la pratique jamais démentie des deux gouvernements. » Le Portugal et l'Angleterre ont marché toujours à côté l'un de l'autre dans les conflits internationaux. Jamais les drapeaux portugais et anglais n'ont flotté dans des camps opposés. Si l'alliance anglo-portugaise n'était due qu'à des traités, elle aurait disparu avec les circonstances qui l'avaient créée. Si elle a subsisté et subsiste encore, c'est qu'elle est au-dessus et indépendante des traités ; elle correspond à une nécessité politique, à une interdépendance d'intérêts qui, à son tour, est la conséquence naturelle des conditions géographiques et politiques des deux pays. La pensée de l'auteur peut se résumer dans ces mots : ce n'est pas l'alliance qui résulte des traités, mais ceux-ci sont la conséquence ou la manifestation de l'alliance. L'alliance ressort de la pratique séculaire des deux gouvernements. Cette pratique est l'essence de l'alliance, et c'est elle qui fournit l'indication des droits et des devoirs réciproques. Ensuite l'auteur passe à l'examen des avantages de l'alliance pour l'Angleterre. Il

en énumère quatre principaux dont les deux premiers et les plus importants, sont d'ordre négatif :

1. Elle rend impossible une alliance entre le Portugal et l'Espagne. Ces deux nations réunies formeraient une grande puissance militaire qui, établie sur les deux rives du détroit de Gibraltar, aurait en ses mains toutes les voies d'accès aux colonies anglaises d'Afrique et d'Asie.

2. L'alliance empêche que nos ports continentaux et nos îles de l'Atlantique servent de bases stratégiques à n'importe quelle autre grande puissance.

3. L'alliance octroie à l'Angleterre une influence politique prépondérante en Portugal, dont elle se sert naturellement au profit de sa situation économique et des intérêts individuels de ses sujets.

4. Avantages stratégiques : *a)* en cas de guerre, l'alliance met à disposition de l'Angleterre, comme bases navales, nos ports continentaux et insulaires ; *b)* en face d'une situation analogue, bien que peu probable, à celle de l'époque napoléonienne, l'utilité de notre territoire et le secours de notre armée peuvent représenter pour l'Angleterre la seule possibilité de se soutenir et de réussir dans une campagne continentale.

A l'égard de nos colonies, l'alliance apporte à l'Angleterre des avantages considérables sous le triple point de vue politique, économique et stratégique. Les Anglais ont trouvé et trouveront toujours dans nos colonies des complaisances et des privilèges non inférieurs à ceux accordés aux colons nationaux.

Analysant maintenant l'aspect portugais de l'alliance, notre diplomate met en relief pour nous les avantages suivants :

1. L'alliance constitue une solide garantie de notre indépendance. A cet égard les traités sont positifs. Aussitôt le Portugal attaqué par une tierce puissance, l'Angleterre le défendra par les armes.

2. L'Angleterre se déclare garante de l'intégrité de notre patrimoine colonial. Cette garantie ressort d'un mutuel et tacite intérêt ; nous accordons à l'Angleterre dans tout notre empire colonial un privilège politique, stratégique et économique. En échange elle protège notre patrimoine d'outre mer. C'est un accord d'intérêts plutôt qu'un événement d'ordre diplomatique.

3. Dans les négociations avec les autres Etats nous pouvons compter sur l'appui diplomatique de l'Angleterre, sauf dans les négociations qui devraient porter atteinte à ses intérêts vitaux.

Les traités anglo-portugais ne prévoient que le cas d'une guerre défensive provoquée par l'attaque d'une tierce puissance. Mais il est

hors de doute que l'alliance subsiste en toute autre circonstance. Jadis, à l'époque de la rédaction de nos traités, il pouvait être aisé de distinguer entre une guerre offensive et une guerre défensive; mais de nos jours la distinction sera bien souvent impossible à établir. Les déclarations de guerre sous l'antique aspect ont tout à fait disparu. Aujourd'hui on mobilise des deux côtés en cours des négociations diplomatiques et dès que l'on voit le risque de la rupture. Ainsi la mobilisation elle-même a perdu le caractère d'une attitude hostile et s'est transformée en un moyen de pression sur l'adversaire, voire presque un élément normal des négociations. Offensive ou défensive, une guerre où l'Angleterre s'engage nous entraîne aux mêmes obligations.

De l'étude critique de la lettre des traités et du bilan des ressources militaires nationales, notre diplomate déduit logiquement de notre situation (janvier 1914) en face d'une guerre européenne : *L'Angleterre ne demandera pas au Portugal des contingents de troupes, sauf en cas de guerre contre l'Espagne, mais il est possible et même probable qu'elle nous demande d'autres services qui, selon le droit international, impliqueront une rupture de neutralité.* La qualité des services restera dépendante des nécessités stratégiques de notre alliée et de nos possibilités. En d'autres termes : *L'Angleterre peut exiger de nous tous les services dont elle aura besoin et que nos conditions nous permettront de lui prêter.*

Cette doctrine posée, on peut se demander, quelques clauses du traité anglo-portugais étant un peu vieilles et vagues, s'il ne conviendrait pas de renouveler notre pacte avec l'Angleterre, afin de préciser mieux nos devoirs, et, spécialement, nos droits d'alliés ?

L'auteur pose la question. Mais l'Angleterre se prêterait-elle à la revision des traités ? Tout le monde connaît la répulsion naturelle et presque inconsiderée des Anglais pour la rigidité des traités écrits. Les hommes d'Etat d'Angleterre n'ont pas le penchant législateur des Latins. Dès qu'une règle bien déterminée est observée chez eux, ils ne sentent pas la nécessité ni ne voient la convenance de la formuler par écrit. En Angleterre il n'y a pas de Constitution écrite ni de code pénal, ce qui ne l'empêche pas d'être considérée comme le modèle des nations constitutionnelles et de justice pénale. La grande supériorité des institutions anglaises réside justement dans l'absence de lois rigides qui empêchent le développement et la transformation naturelle de la société. Les lois accompagnent l'évolution de la nation sans la contrarier; elles s'adaptent aux circonstances nouvelles; elles se perfectionnent sans

brusques transitions comme se transforme sans à-coups et progresse la société anglaise.

En politique extérieure, l'Angleterre suit les mêmes principes. La diplomatie britannique par tradition et par principe est contraire aux traités où s'imposent des restrictions à la pleine liberté d'action et qui lient pour un avenir très éloigné.

Ce portrait moral et politique de la Grande Angleterre mène notre concitoyen à tirer une conclusion raisonnable : telle qu'elle est, avec sa tradition bien des fois séculaire, avec ses anachronismes, avec son imprécision qui prête aux plus variables interprétations au gré des circonstances, l'alliance lus.-britannique est essentiellement dans l'esprit des institutions et de la diplomatie anglaises. Aspirer à lui ôter ce cachet pour la rendre plus moderne et plus minutieuse, c'est aller contre les tendances et la sentimentalité par trop spéciale des Anglais.

Bref, il entend que, dans les conditions actuelles des deux pays (c'était en janvier 1914) et en conformité du caractère anglais, la seule spécification souhaitable et qu'il soit possible d'obtenir sera une déclaration où l'Angleterre certifie que, au cas de guerre, elle ne pourra nous demander aucun secours impliquant une rupture de notre neutralité sans nous garantir contre des représailles.

Ce court aperçu des opinions actuelles et traditionnelles dans les milieux portugais permettra au lecteur de se former une idée de l'état présent de notre sentiment national. Assurément notre situation internationale n'est pas entièrement débrouillée; elle passe à l'heure actuelle par une phase un peu délicate.

BIBLIOGRAPHIE

La livraison de janvier de la *Bibliothèque universelle* contient les articles suivants :

Guerre et droit, par André Mercier, associé de l'Institut de droit international. — *Senlis*, par René Morax. — *Carnet politique et mondain de Charles de Constant*, par Ed. Chapuisat. — *Soldats blessés*, par Noëlle Roger. — *Viollet-le-Duc, 1814-1879*, par Raphaël Lugeon. — *Notre point de vue suisse*, par Carl Spitteler. — Chroniques parisiennes, italienne, russe, Suisse romande, scientifique, politique. — Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau de la *Bibliothèque universelle* : Avenue de la Gare, 23, Lausanne (Suisse).